



Réduction de la durée du préavis

Par **charlotte**, le **21/09/2011** à **17:01**

Bonjour, je souhaite résilier le bail de mon appartement et je voudrai savoir si le délai peut être ramené à un mois. Je suis en disponibilité de la fonction publique depuis le 1er septembre 2010 pour une durée de un an, je devais retrouver un poste au 1er septembre 2011, j'ai donc repris un logement près de mon lieu de travail, mais mon établissement ne veut pas me réintégrer. De plus je perçois le rsa depuis juin 2011. Est ce que ces motifs sont valables pour ramener le préavis à un mois? Merci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le **21/09/2011** à **17:11**

Le RSA permet le préavis réduit

Par **cocotte1003**, le **21/09/2011** à **19:32**

Bonjour, envoyez votre lrar à votre bailleur pour le prévenir que vous bénéficiez d'un préavis réduit du à votre rsa, joignez un justificatif et proposez une date pour l'état des lieux de sortie. Votre préavis débute à RECEPTION de votre courrier. C'est à votre propriétaire de démontrer que vous n'avez pas droit à un préavis réduit, pas à vous de le prouver, cordialement